



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 482-03-2022

Règlement modifiant le règlement numéro 482-2008, règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 482-03-2022, règlement modifiant le règlement numéro 482-2008, règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances.

Ledit règlement 482-03-2022 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce CINQUIÈME jour du mois d'AVRIL deux mille vingt-deux.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP